



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 27 février 2012 à 19 H 00

COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 3
Absents : 4

Date convocation et affichage : 21/02/2012

L'an deux mille douze, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la Loi.

Membres présents :

Renaud CALVAT, Maire,

Marie MOULIN, Ghislaine TOUPAIN, Laurent PUIGSEGUR, Sabine PERRIER-BONNET, Michel COMBETTES, Sylvie COULON, André MIRAL, Adjointes,

Jean Marcel CASTET, Jacques ARLERY, Claude JENNEPIN, Nicole RENARD, Gaby MOULIN-TEMPIER, Joëlle ALIAGA, Nadine ALART, Bella DEBONO, Patrick CASTELLANO, Magali NAZET-MARSON, Christine DELAGE, Thierry RUF, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Robert TRINQUIER	pouvoir à Claude JENNEPIN
Emile BATIGNE	pouvoir à André MIRAL
Dominique NOEL-ASTOLFI	pouvoir à Thierry RUF

Membres absents :

Jean Pierre LOPEZ
Alexandra DI FRENNNA
Patrick LASFARGUES
Christine SAUZET

Secrétaire de séance : Thierry RUF

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Rappel des décisions municipales intervenues depuis la précédente séance

Le 19 décembre 2011 -ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE RELATIF A LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2011

Le 28 décembre 2011 ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE D'ENCAISSEMENT DE RECETTES SERVICE DE GESTION DE LA PETITE ENFANCE

Le 29 décembre 2011 ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA REALISATION D'UNE SALLE DE SPECTACLES DANS UN BATIMENT EXISTANT

Le 29 décembre 2011 ADOPTION D'UN CONTRAT DE TRANSACTION RELATIF A L'EXECUTION D'UNE MISSION DE COORDINATION DE TRAVAUX

Le 30 décembre 2011 ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FACADE PRINCIPALE DU CHATEAU DE BOCAUD –LOT 4 : PEINTURE

Le 9 février 2012 ADOPTION DU MARCHE RELATIF A LA REHABILITATION DE LA CRECHE « LES PITCHOUNETS – SABINE ZLATIN »

Le 9 février 2012 ADOPTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA CRECHE « LES PITCHOUNETS – SABINE ZLATIN »

Examen de l'ordre du jour comportant onze affaires

1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER – RAPPORT DEFINITIF EXERCICE 2011

Rapporteur Sylvie COULON

Madame l'Adjointe déléguée rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 qui organise la procédure d'évaluation des transferts de charges entre les communes et les EPCI à fiscalité propre codifiée au Code Général des Impôts (article 1609 nonies C IV), la Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place, par délibération n° 4693 en date du 24 juin 2002, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Le projet de rapport 2011, a été soumis à la commission lors de la séance du 20 décembre 2011 qui en a débattu et l'a approuvé à l'unanimité.

Le rapport 2011 établit, commune par commune, le montant de l'attribution de compensation 2011 ainsi que le montant provisoire de l'attribution de compensation 2012.

Le Président de la commission et Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier a donc présenté le rapport qui a été ensuite approuvé par la commission.

Il a également saisi les Conseils Municipaux des communes membres, afin que ceux-ci se prononcent sur le rapport 2011 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

L'approbation de ce rapport est soumise aux conditions habituelles de majorité qualifiée des conseils municipaux (2/3 des conseils municipaux représentant plus de 2/3 de la population) prévues par l'article L.5211-5 II du C.G.C.T.

Une fois ce rapport approuvé, le montant des attributions de compensation est fixé pour 2011 et provisoirement pour 2012 au regard des transferts de charges réalisés.

Madame l'Adjointe déléguée propose d'approuver le rapport définitif 2011 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, annexé à la présente note.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

2 DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DE RESTAURATION DU BERANGE

Rapporteur Renaud CALVAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est représentée au sein du Syndicat de Restauration du Bérange, par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Monsieur Jean Claude LESCURE, délégué titulaire a donné sa démission.

Conformément aux stipulations des articles L 5211-8 et L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de procéder à son remplacement en qualité de membre titulaire d'une part et de désigner un nouveau membre suppléant d'autre part.

L'élection se fait dans les conditions fixées à l'article L5211-7 du même code, au scrutin secret à la majorité absolue. Monsieur le Maire rappelle qu'après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour et dans ce cas, l'élection aura lieu à la majorité relative.

Monsieur le Maire soumet les candidatures suivantes

Membre titulaire : Magali NAZET-MARSON

Membre suppléant : Sabine PERRIER-BONNET.

Aucune autre candidature n'est proposée.

A l'issue du premier tour de scrutin, le résultat est le suivant :

- nombre de membres présents ou représentés :	23
- nombre de bulletins remis :	23
- nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- nombre de suffrages exprimés :	23
- majorité absolue :	12

Ont obtenu :

Membre titulaire :

Magali NAZET-MARSON : 23 voix

Membre suppléant :

Sabine PERRIER-BONNET : 23 voix

Mesdames Magali NAZET-MARSON et Sabine PERRIER-BONNET ayant obtenu la majorité absolue sont respectivement élues en qualité de représentantes titulaire et suppléante de la commune de Jacou au Syndicat de Restauration du Bérange.

3 ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE CONCESSION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE JACOU

Rapporteur Patrick CASTELLANO

Monsieur le Conseiller Municipal Délégué rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 1^{er} mars 2002, le Conseil Municipal a approuvé la convention de concession de fourrière automobile sur le territoire communal. En raison de nouvelles dispositions règlementaires concernant les articles du

Code de la Route, cette convention a été modifiée et actualisée en fonction des besoins de la commune.

Il propose :

1°) d'adopter le nouveau projet de convention de concession de la fourrière automobile à intervenir avec le garage « ATTARD AUTOMOBILE » (34170 Castelnau-le-Lez) annexé à la présente, qui fixe le prix et les modalités de cette prestation,

2°) d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, Monsieur le Conseiller Municipal délégué, à signer la convention précitée ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

3°) d'inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires à cette dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué et après en avoir délibéré,
ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

4 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DE SPECTACLE « LA PASSERELLE »

Rapporteur Nadine ALART

Madame la Conseillère Municipale déléguée rappelle à l'assemblée que la nouvelle salle de spectacle « La Passerelle » est parfaitement fonctionnelle.

Devant les demandes de réservations en constante augmentation, la nécessité d'une réglementation spécifique à son usage s'impose.

En conséquence, elle propose d'approuver les projets de règlement intérieur et de convention d'utilisation qui seront annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée et après en avoir délibéré,
ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

5 MISE EN PLACE DES TARIFS LIES A L'UTILISATION DE LA SALLE DE SPECTACLES « LA PASSERELLE »

Rapporteur Nadine ALART

Madame la Conseillère Municipale déléguée rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 4 juillet 2011, le Conseil Municipal a fixé les modalités tarifaires d'occupation de la salle de spectacles « La Passerelle » applicables à partir du 1^{er} septembre 2011.

Compte tenu de la diversité des demandes, elle propose de compléter cette tarification, conformément au projet joint à la présente note.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée et après en avoir délibéré,
ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

6 CESSION DE TERRAIN – RUE ROGER COUDERC

Rapporteur Gaby MOULIN-TEMPIER

Madame la Conseillère Municipale rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 9 juin 2009, le Conseil Municipal a adopté le principe d'une cession, au profit de Monsieur et Madame Francis PEREZ, Monsieur Christian MASSET et Madame Catherine BLONDIN, respectivement domiciliés à Jacou, 13 et 15, rue Roger Couderc, d'une partie d'un terrain communal jouxtant leurs propriétés à détacher du domaine public, et autorisé Monsieur le Maire à accomplir les formalités d'enquête publique préalable au déclassement de la partie cédée.

La procédure de déclassement est achevée. Elle a reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur. La brigade départementale des évaluations domaniales a estimé, dans son avis du 8 février 2012 la valeur du terrain à céder à 50 € le mètre carré.

Les intéressés ont fait part de leur accord sur ce prix auquel viennent s'ajouter les frais afférents à l'opération (notaire, géomètre).

En conséquence, Madame la Conseillère Municipale déléguée propose :

- 1°) d'autoriser la vente au prix de 50 € le mètre carré, conformément à l'estimation de France Domaine, dans les conditions suivantes :
 - M. et Mme PEREZ : 23m²
 - M. MASSET et Mme BLONDIN : 38 m²
- 2°) de charger Monsieur le Maire ou, à défaut, Madame la Conseillère Municipale déléguée à l'urbanisme, de signer les actes de cession correspondants ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée et après en avoir délibéré,
ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

7 DENOMINATION DE RUE

Rapporteur Patrick CASTELLANO

En raison de l'installation de nouveaux commerçants sur la zone commerciale de l'espace Bocaud, Monsieur le Conseiller Municipal délégué propose de dénommer la voie indiquée sur le plan qui sera joint à la présente délibération « rue de la Pierre Plantée ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué et après en avoir délibéré,
ADOpte A L'UNANIMITE la proposition formulée

8 RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES, SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

Rapporteur Marie MOULIN

Conformément aux dispositions de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier, Madame l'Adjointe déléguée propose :

1/ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires à titre saisonnier ou occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour des périodes de 6 mois maximum pendant une même période de douze mois pour un agent saisonnier et 3 mois maximum renouvelable une fois exceptionnellement pour un agent occasionnel.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

2/ d'inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires à cette dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE la proposition formulée

9 TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE GABRIEL BOUDE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur Joëlle ALIAGA

Madame la Conseillère Municipale déléguée rappelle à l'assemblée que la réhabilitation de la salle Gabriel Boude est envisagée afin de conforter sa valeur patrimoniale et fonctionnelle.

Le coût de l'opération est estimé à 163 000 € HT.

Elle propose :

- 1°) d'émettre un avis favorable à la réalisation de cette opération,
- 2°) de solliciter, pour 2012, une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux,
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE la proposition formulée

10 TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER DANS LE CADRE DES PROJETS D'INTERETS COMMUNS 2012

Rapporteur Patrick CASTELLANO

Dans le cadre des travaux de voirie envisagés en 2012, dont le montant est estimé à 400 000 €, afin de réaliser :

1. Un parking de 40 places rue de l'Occitanie face au parking actuel estimation 55.000€ ht,
2. Des travaux de rénovation de différentes voiries.

Monsieur le Conseiller Municipal délégué propose :

- 1°) de solliciter une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération de Montpellier d'un montant de 100 000 €, au titre des Projets d'Intérêts Communs,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué et après en avoir délibéré,
ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

11 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2012

Rapporteur Sylvie COULON

Madame l'Adjointe déléguée rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat relatif à l'exercice budgétaire 2012 permet à l'assemblée délibérante :

- *de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,*
- *d'être informée sur l'évolution financière de la collectivité.*

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le vote du Budget Primitif, arrêté à l'issue des orientations budgétaires évoquées ce jour, interviendra dans les deux mois suivant la présente séance.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

I - CONTEXTE BUDGETAIRE 2012

Résultats 2011

La Commune de Jacou a clôturé l'année 2011 avec un excédent de **1 255 723 euros en section de fonctionnement**, **177 729 euros en section d'investissement** et **245 906 euros si l'on intègre les restes à réaliser**.

Cet excédent émane en grande partie de la vente des terrains communaux de la Draye. Celui-ci sera utilisé sur les deux exercices budgétaires à venir.

Loi de finance 2012

Le projet de Loi de Finances pour 2012 maintient le gel des dotations de l'Etat. Seule la D.G.F est censée évoluer de 0,2 %. La préfecture devrait préciser le taux et nous transmettre des éléments fin février.

Dans ce climat financier contraint, la vigilance de la Commune s'impose en terme de gestion des dépenses et des recettes.

Recettes : contexte de prudence

Nous avons fait le choix de reprendre le même montant de DGF que l'année dernière.

Parallèlement, les ressources liées à la fiscalité ne devraient augmenter que faiblement en 2012.

Enfin, les recettes de la taxe additionnelle de droit de mutation pourraient s'élever à **80 000 euros (au lieu de 230 000 € en 2011)**. En effet, le chiffre officiel de l'INSEE de la population de la commune en baisse par rapport à 2011, implique le versement par l'Etat de ce forfait, au lieu de l'encaissement des droits réels.

II - PROJETS COMMUNAUX POUR 2012

1/ ACTIONS EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Agenda 21

Trame verte :

- Comme prévu, nous poursuivons la réalisation de la trame verte en plantant 200 arbres d'essence méditerranéenne supplémentaires, à proximité des jardins familiaux.
- Face à une forte demande, l'espace dédié aux Jardins familiaux sera agrandi, avec la création de treize nouvelles parcelles.

Trame bleue :

- Un projet de sentier de promenade est envisagé dans le cadre de l'aménagement des berges de la Mayre et de la Ribeyrolles. Une étude de faisabilité sera lancée en 2012-2013.

Voirie

- La Commune poursuivra ses efforts dans la rénovation de la voirie courante. Divers aménagements sont prévus à cet égard aux abords du collège, afin de garantir la sécurité des collégiens et fluidifier la circulation (route, pistes cyclables et aires de stationnement).
- De plus, nous créerons 40 places de parkings supplémentaires près du Complexe Bocaud, pour renforcer le nombre de places de stationnement à l'occasion des manifestations culturelles et sportives simultanées.

Réseau d'éclairage public

- Nous poursuivons également la modernisation de notre éclairage public en collaboration avec EDF et Hérault énergie, dans l'optique de réaliser des économies d'énergie.

Bâtiments communaux

- Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, la salle Gabriel Boude fera l'objet de travaux. Le coût du projet s'élève à **200 000 euros**. L'Etat a été sollicité dans le cadre d'une subvention avoisinant les 78 000 euros.

Services Techniques

- Des travaux à hauteur de **38 000 euros** sont prévus pour la rénovation et la mise aux normes des bâtiments du Service Technique (séparateur hydrocarbures, raccordement assainissement, bardage hangar).

2/ ACTIONS EN FAVEUR DES ECOLES, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Crèche

- Le projet d'extension de la crèche municipale représente un budget global de **405 000 euros** (frais d'honoraires inclus), auxquels s'ajoutent **30 000 euros** d'équipement.
- Les appels d'offres ont été réalisés par nos services. Conformément à ce qui était prévu, les travaux débiteront fin février. Ainsi, quinze places supplémentaires de crèche seront proposées à la rentrée prochaine.
- Dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble des services municipaux, les agents de la crèche sont réintégrés au contingent du personnel communal depuis janvier 2012. Ces derniers étaient gérés par le CCAS jusqu'à présent.

Par conséquent, des modifications comptables relatives aux charges de personnels sont attendues cette année, de manière concomitante à une baisse des dotations du CCAS.

Vie scolaire

- La Mairie soutiendra différents projets périscolaires, à hauteur de **6 000 euros**, en supplément des dotations classiques de **30 000 euros**, en nette augmentation depuis ces dernières années.

Jeunesse

- L'espace sportif dédié aux adolescents sera complété près du collège à partir de la mi-avril.
- Les chantiers jeunes continueront d'accueillir une vingtaine d'adolescents dans le cadre de la restauration des jardins du Château.
- Le projet de guichet unique pour les services publics municipaux se développera encore cette année, en proposant une gestion informatisée des services de la petite enfance (réservation, paiement et gestion comptable de la crèche), à complément de celle de l'ALAE et de la restauration scolaire, lancée en mai 2011.

3/ ACTIONS POUR PRESERVER NOTRE PATRIMOINE HISTORIQUE

La restauration des jardins du Château se poursuivra, pour un montant de **138 000 euros** (TTC).

Trois projets ont été retenus :

- restauration de l'escalier de la Terrasse 3.
- restauration du mur de l'escalier et sol devant bassin Terrasse 1 et 2.

- restauration de la sculpture du nymphée et de la rocaille.

4/ ACTIONS POUR LA VIE SPORTIVE ET CULTURELLE

Equipements sportifs

- La rénovation des vestiaires du Club de foot représente un coût de **80 000 euros**.
- La rénovation de deux terrains de tennis s'élève à **50 000 euros**.

Equipement culturel

- Une programmation municipale sera proposée à « La Passerelle », en complément de l'accueil des associations et des partenaires.

III – POLITIQUE FISCALE ET BUDGETAIRE
--

Conformément à nos engagements lors de la campagne de 2008, nous continuerons à nous investir dans tous ces projets d'envergure, sans augmenter le taux d'imposition, ni l'endettement de la Commune. Nous ne solliciterons pas de recours à l'emprunt.

Depuis quatre ans, le capital de la dette de la commune ne cesse de diminuer : 195 000 euros en 2008, 180 000 euros en 2011, **167 000 euros cette année**.

Le financement de nos projets est rendu possible grâce à plusieurs concours financiers :

- Les subventions des collectivités locales
- Le FCTVA qui reste encore élevé cette année, grâce à notre politique d'investissement ambitieuse en 2011 (470 000 euros),
- La TLE (179 000 euros),
- L'excédent de fonctionnement 2011 (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement).

A l'issue de la discussion, Madame l'Adjointe déléguée déclare le débat d'orientation budgétaire clos.